



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France 3

Question écrite n° 19929

Texte de la question

Mme Brigitte Allain attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes concernant le maintien de la vocation régionale de la chaîne France 3 et l'avenir du service public de l'audiovisuel sur le territoire. France 3, emblème de la télévision publique régionale souffre, comme les autres chaînes, de la réduction des financements et des emplois. Les représentants des salariés, notamment des techniciens et des journalistes, estiment que cette situation entraîne la disparition progressive des programmes régionaux et qu'elle met donc en danger l'information régionale. La création de grands pôles, comme le pôle sud-ouest, ne permet pas de prendre en compte les spécificités régionales des territoires et ne permet donc pas de retransmettre une information de qualité et de proximité. La remise en cause des programmes régionaux risque d'impacter directement les emplois ainsi que les débouchés pour les jeunes issus des écoles de journalisme ou de la filière technique audiovisuelle. Les personnels souhaitent que puisse être menée une réflexion et une concertation approfondies sur l'avenir et les missions de la télévision publique régionale. Aussi, elle demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer la pérennité de la vocation régionale de France 3.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le Gouvernement est très attaché à la mission de proximité qui incombe à France Télévisions, et plus particulièrement à France 3. La chaîne participe en effet à la vie des territoires en relayant la pluralité des opinions d'une part, et en valorisant la richesse du patrimoine régional ainsi que la diversité de la création locale d'autre part. La dégradation des recettes publicitaires de l'entreprise et sa contribution à l'effort national de redressement des finances publiques ont conduit l'État et France Télévisions à engager une discussion en vue de réviser le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2011-2015. Au terme de ces travaux un nouvel équilibre a été défini, qui demande un effort d'économie à l'entreprise, mais conforte ses grandes missions de service public, notamment en matière de proximité. Ainsi, le projet d'avenant au COM 2013-2015, qui a été présenté au conseil d'administration de la société le 11 juillet dernier, prévoit que la stratégie d'affirmation de l'identité régionale de France 3 se poursuit. Après deux années consacrées au développement du volume de programmes en 2011 et 2012, l'objectif est désormais de conforter la lisibilité de l'offre régionale tout en rationalisant et en optimisant l'utilisation des moyens. Si les décrochages régionaux de France 3 assurent une mission de proximité très importante comme le montre le succès de l'information régionale et locale, il est toutefois indéniable que, contrairement à des pays européens comparables, comme l'Allemagne et l'Espagne par exemple, la France dispose d'une offre de service public régionale et locale limitée. Face à ce constat, parallèlement à la mise en oeuvre des objectifs stratégiques, éditoriaux et économiques évoqués plus tôt, le Gouvernement souhaite donc engager une vaste réflexion sur l'offre de proximité du service public après 2015, en concertation avec France Télévisions ainsi que des personnalités choisies pour leur connaissance du secteur audiovisuel et de l'action territoriale.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Allain](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19929

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2390

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9049